

Canada
Province de Québec
Comté de Gatineau
Municipalité de Cayamant

Séance ordinaire de conseil de la municipalité de Cayamant tenue le 12 avril 2016 à 19 h à la salle municipale de Cayamant, sise au 6, chemin Lachapelle.

Sont présents : Raymond Blais, Robert Gaudette, Nicolas Malette, Lise Crêtes, Philippe Labelle et Darquise Vallières

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Chantal Lamarche, Julie Jetté directrice générale/secrétaire trésorière, occupe le siège de secrétaire d'assemblée.

2016-04-059

Ouverture de la séance

Le conseiller, Nicolas Malette, propose et il est résolu que la présente séance régulière soit ouverte.

Adoptée unanimement

2016-04-060

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le conseiller, Philippe Labelle, propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la directrice générale avec ajout au Varia le point 1 à savoir : Projet Mont Cayamant Mont Morissette demande de subvention.

Adoptée unanimement

2016-04-061

Adoption des procès-verbaux

Le conseiller, Nicolas Malette, propose et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2016.

Adoptée unanimement

2016-04-062

Adoption des comptes payés et à payer et les rapports des revenus et dépenses au 29 février 2016

Le conseiller, Raymond Blais, propose et il est résolu que les rapports des états des activités financières, les listes des comptes payés (272 130,80 \$) et à payer (75 420,67 \$) soient approuvées. Les factures ont été vérifiées par les conseillers, Lise Crêtes et Robert Gaudette. Les comptes payés, le rapport des journaux des salaires, les rapports des états des activités financières, les comptes à payer et le rapport financier (bilan) au 31 mars 2016.

Adoptée unanimement

2016-04-063

Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

Attendu que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 146 224\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015 ;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées ;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complété.

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, Nicolas Malette, propose et il est résolu que la municipalité de Cayamant informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés

sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée unanimement

2016-04-064

Demande d'appui - résolution MD AR16-02-039 de la Municipalité de Denholm

ATTENDU QUE la municipalité de Denholm demande un appui à sa résolution MD AR16-02-039 ;

ATTENDU QUE le chemin Paugan est un chemin reliant les municipalités régionales de comté de la Vallée-de-la-Gatineau, des Collines de l'Outaouais et de Papineau ;

ATTENDU QUE le chemin Paugan est le seul lien direct avec la municipalité de Low ;

ATTENDU QUE l'entente majeure d'entraide incendie de Denholm est avec la municipalité de Low ;

ATTENDU QU'en matière de santé, la population de Denholm est desservie par le CLSC de Low ;

ATTENDU QUE les transports scolaires empruntent le chemin Paugan ;

ATTENDU QUE le chemin Paugan est un axe routier très important ;

ATTENDU QUE ce chemin contribue au développement économique de l'ensemble des trois MRC ;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Lise Crêtes, propose et il est résolu que la municipalité de Cayamant appuie la résolution MD AR16-02-039 de la municipalité de Denholm concernant la demande de prise en charge du chemin Paugan par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Adoptée unanimement.

2016-04-065

Demande – salle municipale pour tournoi de pêche du Dépanneur Mathews-Brousseau – édition 2016

ATTENDU QUE le Dépanneur Mathews-Brousseau réitère cette année avec son tournoi de pêche le 25 juin 2016 ;

ATTENDU QUE le Dépanneur Mathews-Brousseau demande de :

- pouvoir utiliser la salle municipale, gratuitement ;
- faire des photocopies (au besoin) ;
- supporter sa demande de permis pour apporter des boissons alcoolisées ;
- fournir les tables à pique-nique ;
- utiliser les micros de la salle municipale ;
- faire annoncer le tournoi de pêche 2016 à la radio CHGA, pour le 25 juin 2016 ;

ATTENDU QUE les profits de ce tournoi seront divisés entre l'ensemencement de doré dans le lac Cayamant, le voyage de fin d'année pour l'école Ste-Thérèse de Cayamant et un projet pour enfants 0-5 ans à Cayamant ;

ATTENDU QUE la salle est disponible le 25 juin 2016 ;

ATTENDU QUE cet événement est rassembleur et bénéfique pour la communauté ;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, Philippe Labelle, propose et il est résolu d'autoriser, le Dépanneur Mathews-Brousseau à utiliser la salle municipale et les équipements demandés et d'accepter de supporter, tel que demandé, l'événement rassembleur qu'est le tournoi de pêche, édition du 25 juin 2016.

Adoptée unanimement.

2016-04-066

Demande – de don pour rénovations – maison des loisirs

ATTENDU QUE la maison des loisirs est un modulaire qui a besoin de réparations ;

ATTENDU QUE présentement aucune somme n'est prévue au budget en ce sens ;

ATTENDU QUE les besoins se sont fait sentir durant les saisons froides ;

ATTENDU QUE des projets comme celui-ci pourraient être reconnus ;

ATTENDU QUE ce don serait une façon rapide d'éviter des dépenses énergétiques pour la prochaine saison froide ;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, Philippe Labelle, propose et il est résolu de déposer une demande de don auprès d'AgriEspri de FAC pour pouvoir faire les rénovations de la maison des loisirs.

Adoptée unanimement.

2016-04-067

Maison des jeunes – appui par la Municipalité

ATTENDU QUE la maison des jeunes a fait une demande à la municipalité en 2015 afin de pouvoir continuer les activités pour les jeunes à Cayamant ;

ATTENDU QUE le conseil a étudié la question et accepte de soutenir les activités de la maison des jeunes ;

ATTENDU QUE les activités pour les jeunes sont plus que nécessaires à Cayamant ;

ATTENDU QUE les sommes de 2000\$ ont été prévues au budget 2016 ;

ATTENDU QUE Martine Gravelle, présidente de la maison des jeunes, assumera les mêmes tâches pour et au nom de la maison des jeunes de Cayamant ;

ATTENDU QUE Martine Gravelle, présidente de la maison des jeunes de Cayamant signera également les protocoles d'entente avec l'organisme BO2, livreur d'activité à la maison des loisirs ;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Lise Crêtes, propose et il est résolu d'autoriser la directrice générale, Julie Jetté, à signer les protocoles d'entente avec BO2 pour que les activités puissent avoir lieu à Cayamant pour l'année 2016 et il est également résolu que les coûts de BO2 soient défrayés par la Municipalité pour les jeunes de Cayamant.

Adoptée unanimement.

2016-04-068

Nomination représentante(s) – Clinique Santé Haute-Gatineau

ATTENDU QUE Chantal Lamarche représente la municipalité de Cayamant à la table du conseil d'administration de la clinique santé Haute-Gatineau ;

ATTENDU QUE Mme Lise Crêtes, est nommée à titre de substitut, advenant un empêchement pour Mme Lamarche ;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Darquise Vallières, propose et il est résolu de confirmer la nomination de Chantal Lamarche, à titre de représentante de la municipalité de Cayamant au conseil d'administration de la Clinique santé Haute Gatineau et de confirmer également la nomination de Lise Crêtes à titre de substitue audit conseil d'administration.

Adopté unanimement.

2016-04-069

Nomination des membres - CCU

ATTENDU QUE la loi autorise une municipalité, suivant l'article 146 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme de faire un règlement afin de pouvoir créer un comité consultatif d'urbanisme pour examiner les questions de dérogations mineures sur son territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité a le pouvoir en vertu du règlement 133-03, de nommer par résolution les membres composant son Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) ;

ATTENDU QUE les membres sont nommés pour une période de 2 ans ;

ATTENDU QUE le temps est venu de nommer d'autres membres qui composeront le CCU ;

ATTENDU QUE 2 résidants de la municipalité sont intéressés à faire partie du CCU, conformément au règlement 133-03, à savoir : Monsieur Richard Sylvestre et Madame Stéphanie Arvisais ;

ATTENDU QUE le conseiller, Nicolas Malette est intéressé à faire partie dudit comité ;

ATTENDU QUE le fonctionnaire, Michel Matthews, est la personne toute désignée pour faire partie du comité ;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, Philippe Labelle, propose et il est résolu de nommer Nicolas Malette à titre de conseiller, Richard Sylvestre et Stéphanie Arvisais à titre de résidents de la municipalité ainsi que Michel Matthews à titre de fonctionnaire afin de constituer le comité consultatif d'urbanisme conformément au règlement 133-03 de la municipalité.

Adoptée unanimement.

2016-04-070

Demande de support – Association régionale ZECO Inc.

ATTENDU QUE les ZECs ont le devoir d'assurer l'accès public sans discrimination ni privilège ;

ATTENDU QUE les ZECs sont des organismes d'économie sociale avec une autonomie de gestion de leur territoire ;

ATTENDU QUE les ZECs de l'Outaouais attirent chaque année un nombre important de non-résidents de différentes origines pour pratiquer une activité de chasse aux gros gibiers ;

ATTENDU QUE les chasseurs de gros gibiers non-résidents contribuent à la santé financière des ZECs et à l'amélioration des services rendus à la société ;

ATTENDU QUE les ZECs jouent un rôle tout aussi important que les pourvoies dans la société ;

ATTENDU QUE les territoires des SEPAQ ont reçu une note d'exemption pour accueillir les chasseurs de gros gibiers non-résidents étatsuniens sans devoir passer par les services d'un pourvoyeur ;

ATTENDU QUE les gestionnaires de ZECs de l'Outaouais demandent au gouvernement que leurs territoires soient exemptés du règlement obligeant les chasseurs non-résidents étatsuniens à passer par les services d'un pourvoyeur pour pratiquer leurs activités ;

ATTENDU QUE pour notre village, il serait très néfaste économiquement, qu'un tel règlement limite les accès de chasse au gros gibier, pour ces catégories de touristes ;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, Philippe Labelle, propose et il est résolu de supporter les ZECs de l'Outaouais afin qu'ils soient exclus dudit règlement. Il est également résolu de faire parvenir à toutes aux municipalités de la MRCVG notre résolution.

Adoptée unanimement.

Points d'informations de la Mairesse

- Souper de Doré ;
- Rallye VTT – 21 mai prochain, organisé aux profits du projet 0-5 ans ;
- Lise Crêtes – Invitation à la Remise des médailles par Lieutenant-Gouverneur pour la section bénévole- aînés ;
- Pompiers – tournoi de balle – grand weekend de septembre 2016 ;
- Lettre de remerciement – Club chasse et pêche ;
- Bernaches – site internet

Varia :

2016-04-071

Demande de subvention – fonds de développement – sentier VTT Mont Cayamant - Mont Morissette

ATTENDU QUE la municipalité de Cayamant désire poursuivre le développement récréotouristique sur son territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité de Cayamant désire relier le mont Cayamant au mont Morissette dans la municipalité de Blue Sea par un sentier de VTT nommé Sentier des tours à feu Blue Sea-Cayamant ;

ATTENDU QUE suite à plusieurs rencontres entre les deux municipalités, ces dernières démontrent avec enthousiasme leur intérêt dans l'amélioration, de façon structurante, de l'offre récréotouristique de l'activité quad dans l'ensemble de la Vallée-de-la-Gatineau ;

ATTENDU QUE la création d'un tel sentier contribuera aussi à l'économie de la région de Cayamant et de Blue Sea ainsi que dans l'ensemble de la Vallée-de-la-Gatineau, et ce, en toutes saisons ;

ATTENDU QUE ces deux municipalités veulent faire connaître davantage deux des plus importants attraits touristiques de la Vallée-de-la-Gatineau : le parc du mont Cayamant et le parc du Mont Morissette ;

ATTENDU QUE le coût total du projet, incluant les taxes, s'élève à 95 880\$ dont 80% proviennent d'une subvention dans le cadre du Fonds de développement des territoires - Projet Structurant ;

ATTENDU QUE la demande doit être accompagnée d'une résolution dans laquelle le conseil s'engage à déboursier sa contribution, soit un minimum de 20% du coût total du projet, qui sera partagé en parts égales (10% chacun) entre la municipalité de Cayamant et de Blue Sea ;

ATTENDU QUE cet aménagement proposé est conforme aux règlements municipaux et autres réglementations en vigueur de la municipalité de Cayamant ;

ATTENDU QUE ce projet créera et maintiendra des emplois permanents, à temps partiel et temporaire/saisonnier au niveau de l'entretien des infrastructures ainsi que pour la construction et l'amélioration de l'infrastructure ainsi que de sa signalisation ;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, Raymond Blais, propose et il est résolu :

QUE le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme Fonds de développement des territoires Projet Structurant ;

QUE la municipalité de Cayamant s'engage à assumer sa part des coûts, soit 10% du coût total du projet ;

QUE la municipalité de Cayamant s'engage, suite à l'aménagement, à entretenir les sentiers qui sont présents sur son territoire ;

QUE la direction générale soit autorisée à signer toute documentation concernant ce projet pour et au nom de la municipalité de Cayamant.

QU'une copie de la résolution soit envoyée à la municipalité de Blue Sea, au soin du maire, M. Laurent Fortin.

Adoptée unanimement

Une période de questions a eu lieu

Je soussignée, Julie Jetté, directrice générale/secrétaire-trésorière de la municipalité de Cayamant, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour chacune des dépenses énumérées aux présentes résolutions.

Julie Jetté

2016-04-072

Fermeture et levée de l'assemblée

Le conseiller, Nicolas Malette, propose et il est résolu que la présente séance soit levée à 19H30.

Adoptée unanimement

Chantal Lamarche
Mairesse

Julie Jetté
Directrice générale

Approbation de la Mairesse

Conformément à l'article 161, du Code municipal, la mairesse n'est pas tenue de voter. Par contre, par la présente approbation, la mairesse déclare avoir participé aux prises de décisions et qu'elle approuve toute une chacune des résolutions prises lors de la présente séance de conseil.

Chantal Lamarche, mairesse